

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2023 de 13 heures 11, convoquée pour 12 heures 45, à 13 heures 47, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, en la salle du Choquette.

Sont présents(es): Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5
Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

Sont absents(es): Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présents :
M. Michaël Tremblay, directeur général
Mme Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe

201-05-23 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 13 heures 11, convoquée pour 12 heures 45, la séance ordinaire, tenue le 26 mai 2023, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

SUSPENSION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

À 13 heures 11, la séance extraordinaire a été suspendue pour une pause de 14 minutes afin de permettre aux membres du conseil de délibérer à huis clos. La séance a repris à 13 heures 25.

202-05-23 PROJET VISION URBAINE / RENONCIATION AU BÉNÉFICE DU DÉLAI ÉCOULÉ

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'en date du 14 avril 2023, la Ville de Saint-Lin-Laurentides a été mise en demeure par le promoteur 9390-0694 Québec inc. de rétablir un dialogue actif en lien avec le projet immobilier qu'il souhaite réaliser;

Attendu qu'en date du 10 mai 2023, une rencontre a eu lieu entre les directions des Services juridiques et de l'urbanisme de la Ville et les représentants de 9390-0694 Québec inc. accompagnés de leur avocate;

Attendu que le recours que 9390-0694 Québec inc. pourrait avoir à l'encontre de la Ville en lien avec la non-réalisation de son projet sera prescrit à compter du 16 juin 2023;

Attendu que dans un esprit de partenariat avec les promoteurs souhaitant développer des projets immobiliers sur son territoire, de même que dans un souci de gestion responsable et efficiente des fonds publics, la Ville de Saint-Lin-Laurentides souhaite éviter les aléas d'une poursuite judiciaire dans ce dossier;

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que la Ville renonce au bénéfice du temps écoulé dans ce dossier, et ce, pour une durée de six (6) mois, donc jusqu'au 16 décembre 2023, ce délai pouvant être prolongé à la demande de l'une ou l'autre des parties, afin de permettre aux parties de rétablir le dialogue souhaité par le promoteur et de tenter de trouver une issue mutuellement satisfaisante pour elles.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

203-05-23 ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le Projet de loi numéro 96 intitulé *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* a été sanctionné le 1er juin 2022;

Attendu qu'en vertu de l'article 19 de ce Projet de loi la Ville de Saint-Lin-Laurentides est tenue de se doter d'une directive précisant la nature des situations dans lesquelles elle entend utiliser une autre langue que le français ainsi que de prévoir les mesures qu'elle entend mettre en œuvre pour se conformer;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité que :

- le conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides adopte la Politique linguistique telle que présentée, et adopte celle-ci sans autre modification.
- la politique entre en vigueur dès son adoption.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'étant présent, il n'y aura pas de période de questions.

204-05-23 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 13 heures 47, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée
Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée
Marie-Pier Bélanger, greffière
adjointe